

AVIS DE CONCERTATION

RELATIVE A LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'HYERES-LES-PALMIERS

PORANT SUR LA RÉDUCTION D'UNE ZONE AGRICOLE SUITE AU JUGEMENT N°2302426
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON EN DATE DU **26 JUIN 2024**

**Du 1^{er} octobre 2025, jusqu'à l'arrêt du projet
de révision allégée n°2 en Conseil Métropolitain**

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information et de recueillir les avis et remarques du public sur la révision allégée n°2 du PLU d'Hyères portant sur la réduction d'une zone agricole suite au jugement n°2302426 du tribunal administratif de Toulon en date du 26 juin 2024.

Le dossier est consultable au service aménagement de la mairie d'Hyères durant les heures d'ouverture au public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sur rendez-vous par téléphone au 04.94.00.79.93 ou via les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) ou de la ville d'Hyères (www.hyeres.fr).

Toute personne intéressée par la procédure peut émettre son avis sur le registre ouvert à cet effet.

Toute personne intéressée peut également faire part de ses observations par courrier à l'intention de Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse suivante : Métropole Toulon Provence Méditerranée - DGA DDVT/ Direction de la planification, projets urbains et fiscalité - Hôtel de la Métropole - 107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 TOULON Cedex 09, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr, en précisant en objet : « **Révision allégée n°2 du PLU d'Hyères** ».